

CAR-DECAP 25 SCM



by
GETRAC

G-103611

Propriétés

CAR-DECAP 25 SCM permet d'éliminer les couches de peinture hydrodiluable et polyuréthane.
Convient pour le décapage des sols, des caillebotis.
Teneur en COV conforme pour le décapage en secteur automobile.

Caractéristiques

Aspect : Liquide incolore à jaune clair.

Densité : 0.94

pH : 11.5

Point éclair : -10°C.

Teneur en COV : 885g/l (94%)

Partiellement soluble dans l'eau

Ce décapant sans chlorure de méthylène est conforme au règlement n°276/2010 de la commission du 31/03/2010.

* Ce règlement, adopté par le Parlement Européen et le Conseil, limite la mise sur le marché et l'emploi des décapants à bas de chlorure de méthylène.

Mode d'emploi

CAR-DECAP 25 SCM s'emploie pur, au trempé ou par épandage et à température ambiante.

Le temps de décapage dépend de l'épaisseur et de la nature des peintures à éliminer.

Temps d'action moyen : 5 à 15 minutes.

Recommandations

ATTENTION : Après élimination des couches de peinture, les supports décapés peuvent rester légèrement glissants. Rincer à l'eau si nécessaire.
IMPERATIF : Ne pas introduire d'eau dans le bain.

Travailler dans un local ventilé. Dans la cabine et le laboratoire, se mettre en ventilation.

Porter des gants et des lunettes de protection.

Pour tous renseignements complémentaires, consulter la fiche de données de sécurité.

Du fait de la très grande diversité des supports, nous recommandons d'effectuer un essai préalable.

Produit facilement inflammable.



GETRAC — 20 Boulevard de Beaubourg — 77183 Croissy-Beaubourg — contact.getrac@kcx-experts.com — www.getrac.fr — +33 1 60 05 83 81

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés en toute bonne foi et traduisent notre expérience actuelle. Toutefois, notre responsabilité ne saurait être engagée du fait de leur inexactitude, de leur insuffisance ou de tout défaut d'adaptation au but recherché par l'utilisateur. En outre, nous nous réservons la possibilité de modifier à tout moment les données techniques de nos produits. Seules les spécifications de nos confirmations de commande et factures peuvent être considérées comme définitives. — v.260512